Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2018

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2018 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical
Réunion du 12 décembre 2018
Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 12 décembre 2018 à 10h dans les locaux du Conseil régional Centre-Val de Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 octobre 2018

2 - Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

3 - Décision modificative n°4 pour l'exercice 2018

4 - Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 20 novembre 2018

5 - Conventions en lien avec l'exploitation des barrages de Villerest et de Naussac

6 - Avancement de la co-construction du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations

7 - Avis de l'Etablissement sur le projet de révision du SAGE Layon Aubance Louets

8 - Etude d'inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier aval

9 - Subventions « Patrimoine »

10 - Marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de l'Etablissement

11 - Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre

12 - Traitement de l'actif (Budget principal)

13 - 5ème bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement

14 - Approbation des budgets principal et annexes 2019

15 - Programmes d'action 2019 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

16 - Gestion du personnel

17 - Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Mme Michelle RIVET	Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Patrick BAGOT	Cher
M. Fabrice BOIGARD	Indre-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Freddy HERVOCHON	Loire-Atlantique
Mme Christiane JODAR	Loire
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Jean-Luc POIDEVINEAU	Maine-et-Loire
Mme Nadine RIVET	Haute-Vienne

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-Pierre BERGER	Saint Etienne Métropole
M. Claude CHANAL	CC du Romorantinais et du Monestois
M. Jacques CHEVTCHENKO	Tours Métropole Val de Loire
M. Sylvain DARDOULLIER	CC Forez-Est
M. Alain DESSERT	Moulins Communauté
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jacques GUEGNARD	CC Loire Layon Aubance
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE	Montluçon
M. Rémy VIROULAUD	Limoges

SICALA

M. Christian BARLE	Nièvre

Délégations de vote

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Bernard PALPACUER

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Claude CHANAL

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement) à M. Jacques GUEGNARD

M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

Mme Cécile GALLIEN (SICALA de Haute-Loire) à Rémy VIROULAUD

M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire) à M. Christian BARLE

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à Mme Christiane JODAR

Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Nadine RIVET

Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Freddy HERVOCHON

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à Mme Michelle RIVET

M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Sylvain DARDOULLIER

M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Patrick BAGOT

M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Jean-Pierre BERGER

M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Jean-Luc POIDEVINEAU

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Alain DESSERT

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Christian CHITO

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

Excusés

Mme Stéphanie ANTON

M. Jean-Luc BERGEON

M. François BERGER

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

M. Jean-Paul BRINGER

Mme Andréa BROUILLE

Mme Carole CHENUET

Mme Frédérique COLAS

M. Philippe COULON

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Pierre DOURTHE

M. Christian DUMAS

M. Thierry GAILLARD

M. Laurent GERAULT

M. Alain HERTELOUP

M. Guy HOURCABIE

Mme Djamila KAOUES

Mme Brigitte LARDY

M. Didier LAVILLE

M. Jean-Claude LEBLANC

Mme Catherine LHERITIER

M. Bruno LIANCE

M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ

Mme Aurélie MAILLOLS

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Gabriel MAQUIN

M. Louis-François MARTIN

M. Eric MESEGUER

M. Jean-Claude MORIN

Mme Nathalie POIRIER

Mme Chantal REBOUT

Mme Nathalie ROUSSET

M. Henri SABAROT

Mme Dominique SARDOU

Mme Marie-Thérèse VIALLE

M. Jean-Pierre VIGIER

M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Naussac et de Villerest

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

M. Guillaume CHOUMERT (SGAR)

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

18-71-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 octobre 2018
18-72-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
18-73-CS	Décision modificative n° 4 du budget principal 2018
18-74-CS	Décision modificative n° 4 du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2018
18-75-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
18-76-CS	Convention entre EDF et l'Etablissement pour le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courants des parties communes de l'usine et du barrage de Villerest
18-77-CS	Convention entre la société Orange et l'Etablissement pour l'occupation de son pylône par une antenne relais associée au dispositif d'alerte du barrage de Villerest
18-78-CS	Convention entre Monsieur Valette et l'Etablissement pour l'occupation de sa propriété par une sirène d'alerte du barrage de Villerest
18-79-CS	Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement par Monsieur Munini
18-80-CS	Occupation provisoire de parcelles de l'Etablissement par Monsieur et Madame Robert
18-81-CS	Gestion du patrimoine foncier sur le site de Naussac - Occupation de parcelles par RTE et le Conseil départemental de la Lozère
18-82-CS	Avis de l'Etablissement sur le projet révisé de SAGE Layon Aubance Louets (version 2018)
18-83-CS	Etude d'inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier Aval
18-84-CS	Attribution d'une subvention à la commune de Chastanier (Lozère)
18-85-CS	Marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de l'Etablissement
18-86-CS	Site du Veurdre - Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
18-87-CS	Traitement de l'actif – Aménagement de terrains Budget Principal
18-88-CS	Traitement de l'actif – Rétablissement d'inventaire Budget Principal
18-89-CS	Budget Primitif du budget principal 2019
18-90-CS	Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2019
18-91-CS	Budget primitif du budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations» 2019

18-92-CS	Contribution des membres 2019 Budget principal et annexe
18-93-CS	Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2019
18-94-CS	Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2019
18-95-CS	Reprises de provisions semi-budgétaire au budget annexe
18-96-CS	Programme d'actions SAGE Loire amont 2019
18-97-CS	Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2019
18-98-CS	Programme d'actions SAGE et CT Haut Allier 2019
18-99-CS	Programme d'actions SAGE Allier aval 2019
18-100-CS	Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2019
18-101-CS	Programme d'actions SAGE Sioule 2019
18-102-CS	Programme d'actions SAGE Cher amont 2019
18-103-CS	Programme d'actions SAGE Cher aval 2019
18-104-CS	Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2019
18-105-CS	Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2019
18-106-CS	Programme d'actions SAGE Loir 2019
18-107-CS	Direction administrative et financière
18-108-CS	Prolongation de mission au sein du Service Aménagement et Gestion des Eaux

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, il est 10h11. On va démarrer ce Comité Syndical.

Je voulais remercier Mme Michelle RIVET, Vice-présidente du Conseil Régional Centre-Val de Loire, de nous accueillir ici, dans cet hémicycle.

L'ordre du jour de ce Comité Syndical comprend 16 points, avec bien sûr l'approbation du budget principal et des budgets annexes 2019.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 octobre 2018

Nous commençons l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 31 octobre 2018 que vous avez reçu. Est-ce qu'il apporte des questions, des commentaires ? S'il n'en apporte pas, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances

Il est proposé de prendre acte :

- Tout d'abord, de la substitution de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry à la Ville de Vierzon, comme suite à la transmission de la délibération de son Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2018.
  C'est une bonne chose, encore un EPCI qui nous rejoint à la place d'une ville.

- Ensuite, de la désignation de Monsieur Jacques GUEGNARD - qui est présent, *« bonjour Monsieur, bienvenu à l'Etablissement Public Loire »* - comme titulaire et de Monsieur Marc SCHMITTER comme suppléant pour la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Soyez le bienvenu. Et on espère vous voir très souvent lors de nos travaux.

La composition du Comité Syndical et du Bureau est donc actualisée.

Par rapport à ces deux dossiers, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2018

Comme dans toutes les instances, en fin d'année, on procède aux derniers ajustements pour coller au plus près à la réalité des interventions.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Il s'agit exclusivement du redéploiement des crédits « dépenses imprévues » non-utilisés sur l'exercice actuel, afin d'abonder la provision pour gros travaux des ouvrages de Naussac (150 k€) et Villerest (140 k€).

Aménagement et gestion des eaux

C'est 121 k€, essentiellement des réductions de crédits suite à des attributions de marchés à des montants inférieurs aux estimations, que ce soit pour les zones d'expansion des crues, pour l'étude HMUC Cher aval et pour le suivi de la reproduction de lamproie marine sur le Cher aval. C'est une bonne nouvelle, cela veut dire qu'il y a eu 121 k€ d'économies sur les actions des SAGE. C'est une très bonne chose.

En fin de compte, il y a plusieurs délibérations :

Budget principal : arrêter la somme de 121 k€ en recettes et dépenses, décision modificative n°4 de l'exercice 2018 conformément à la répartition ;

Budget annexe Exploitation des ouvrages : arrêter la somme de 40 k€ en recettes et dépenses, par rapport à ce qu'on vient de voir sur Naussac et Villerest ;

Budget annexe : abonder un montant de 150 k€ pour Naussac et 140 k€ pour Villerest de provisions semi-budgétaires pour gros travaux.

Il ne s'agit vraiment que d'écritures d'ordre. Il n'y a aucun mouvement de trésorerie. C'est un redéploiement de façon à mettre les bonnes sommes dans les bons comptes.

Et, bien sûr, pas d'appel à contribution, mais je pense que vous l'aviez tous compris sinon j'aurais commencé par là.

Est-ce que cette DM apporte des questions, des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Oui, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

M. le Président, sur les SAGE, vous avez évoqué des attributions à des prix inférieurs aux estimations qui avaient été faites. Ce que l'on constate de plus en plus, c'est que si l'on a des offres à ces montants-là, la prestation telle qu'elle est fournie est assez souvent au même niveau, avec parfois pour conséquence la nécessité par voie d'avenant de revenir sur ce qui avait été initialement contracté. De plus en plus de prestataires arrivent avec des propositions qui sont à ces niveaux-là sachant qu'ils vont être confrontés à des économies de crédits dans les collectivités. Mais on n'en a que pour l'argent qui est dans le marché. Il n'y a pas de miracle.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces précisions.

4. Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 20 novembre 2018

C'est une commission toujours très importante, financièrement c'est important.

Mamy TOMBOZAFY va nous faire cette présentation.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

La réunion de la commission des usagers du soutien des étiages s'est déroulée le 20 novembre 2018 à Orléans.

Le compte-rendu de la réunion est produit en annexe.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre connaissance de ce compte-rendu avec la présentation qui a été faite lors de la réunion.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Vous avez tout le dossier entre vos mains, dans lequel toute la réunion est bien expliquée et bien reprise.

Par rapport à ce dossier, M. le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement préciser que la redevance pour soutien d'étiage est en volume le plus important financement de l'Etablissement, et que c'est une réunion dans laquelle le principal financeur de l'Etablissement consent sans difficulté à payer le prix du service qu'il constate effectivement rendu. C'est toujours intéressant de constater qu'il y a des opérateurs qui payent des sommes assez importantes, en étant satisfaits du service qui est rendu puisqu'on touche à quelque chose qui est vital pour leur activité et leur fonctionnement. Ceci explique sans doute qu'à la fois le montant prévisionnel de la redevance pour soutien d'étiage tel qu'il était estimé avant cette réunion a été approuvé sans aucune difficulté et que le vote qui avait eu lieu sur le taux, qui est mécanique, n'a pas soulevé de question de ce point de vue-là.

Je voulais également rappeler que ces mêmes financeurs sont ceux qui ont consenti à l'idée que chaque fois qu'une économie était générée sur l'un ou l'autre poste, immédiatement on la provisionnait pour d'éventuels gros travaux à assurer. Avec comme cible 4% du montant total du coût des ouvrages. 4%, on n'y est pas encore mais cela permet quand même de disposer de

moyens financiers permettant de faire face si, à un moment ou à un autre, quelque chose de particulièrement « sérieux » devait intervenir en lien avec les ouvrages de Naussac et de Villerest. Pour l'instant, on s'en sert plutôt pour faire face à des obligations réglementaires supplémentaires qui augmentent les coûts.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Nous avions pris sur ce chapitre-là pour la modernisation des sirènes sur Villerest, un peu plus de 1 M€. On était content donc d'avoir cette provision, qu'il faut continuer à alimenter, qui est vitale pour nous. C'est vraiment de la gestion saine et indispensable pour l'Etablissement de continuer à essayer d'arriver à ces 4%. Dès qu'on y arrive un petit peu, on retape dedans parce qu'il y a des travaux, mais c'est la vie de l'ouvrage et il faut continuer à travailler dessus. J'ai assisté moi-même à une réunion, l'an dernier. C'est très intéressant de se retrouver tous autour de la table et de pouvoir échanger sur le soutien d'étiage et sur le financement que nous procurent les redevables.

C'était un point, il n'y a pas de vote.

5. Conventions en lien avec l'exploitation des barrages de Villerest et de Naussac

On a plusieurs conventions : avec EDF, avec Orange, avec des particuliers, sur les barrages de Villerest et de Naussac. On reste avec Mamy.

INTERVENTION DE M. TOMBOZAFY

Merci M. le Président.

Convention entre EDF et l'Etablissement pour le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courants des parties communes de l'usine et du barrage de Villerest

La première convention concerne le partage des dépenses entre EDF et l'Etablissement sur le barrage de Villerest, en investissement pour un montant d'environ 30 k€ par an et en frais d'entretien courant pour à peu près 12.250 € par an.

La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc proposé de la renouveler sur une période de 4 ans, avec indication qu'elle s'applique sous réserve de la disponibilité des crédits annuels.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Convention entre la société Orange et l'Etablissement pour l'occupation d'un pylône par une antenne relais radio

Le deuxième point concerne la convention entre Orange et l'Etablissement et intervient justement dans le cadre de la modernisation du dispositif d'alerte concernant les 21 sirènes. Dans le cadre de cette modernisation, il a été identifié le besoin d'installer une antenne relais sur un équipement appartenant à Orange. L'installation de cette antenne nécessite la mise en place d'une convention entre Orange et l'Etablissement pour un coût estimé à 2.000 € / an en termes de loyer et à 4.800 € pour la préparation de la convention.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Il est également proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Convention entre Monsieur Valette et l'Etablissement pour l'occupation de sa propriété par une sirène d'alerte

Toujours dans le cadre de cette modernisation, la troisième convention concerne Monsieur Valette et l'Etablissement pour l'occupation de sa propriété par une sirène d'alerte.

La sirène n° 9 est en effet située sur la parcelle privée de Monsieur VALETTE. Actuellement, cette parcelle ne fait pas l'objet d'une convention. Il est proposé d'établir une convention entre l'Etablissement et Monsieur VALETTE.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Demande de Monsieur Munini de renouvellement d'une autorisation d'occupation de parcelles de l'Etablissement

Monsieur Munini occupe un certain nombre de parcelles appartenant à l'Etablissement, depuis 2015, dans le cadre d'une activité d'élevage de chiens. Par courrier du 21 novembre 2018, il a sollicité l'Etablissement pour renouveler cette autorisation afin de poursuivre l'activité susmentionnée.

Au regard de ces éléments, il est proposé de renouveler l'autorisation de Monsieur Munini d'occuper le domaine de l'Etablissement dans le cadre de son activité. Il conviendra d'établir une nouvelle convention précisant les conditions de cette occupation.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Demande de Monsieur et Madame Robert de renouvellement d'une autorisation d'occupation de parcelles de l'Etablissement

La demande concerne les parcelles cadastrées n°A1157 et A1507 situées en bordure de la retenue du barrage de Villerest, dans la commune de Pinay, dans le cadre d'une activité de potager. Monsieur et Madame ROBERT ont sollicité l'Etablissement en août 2018 pour renouveler cette convention.

Au vu de l'usage fait de ces parcelles, il est proposé d'accorder à Monsieur et Madame ROBERT le renouvellement de l'autorisation d'occupation, pour une durée de 3 ans, sous les conditions suivantes :

- prise en compte des contraintes du règlement d'eau du barrage de Villerest,
- prise en compte les engagements de la charte Natura 2000,
- entretien de ces terrains.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Occupation des parcelles de l'Etablissement par RTE et le Conseil Départemental de la Lozère

En juillet 2018, le Comité Syndical a autorisé l'implantation d'un réseau très haute tension de RTE et la pose de réseaux enterrés destinés au déploiement de la fibre optique, au profit du Conseil Départemental de la Lozère.

La pose de ces ouvrages a fait l'objet de conventions de servitude. Au cours des travaux, il a été identifié un linéaire supplémentaire sur la parcelle ZE 78. Etant rappelé que l'occupation fait l'objet d'une compensation financière à l'Etablissement qui s'élèverait à 1.351 € au lieu de 1.100,50 €. La convention avec le Conseil Départemental de la Lozère ne fait quant à elle l'objet d'aucune compensation financière.

Il est simplement proposé d'autoriser le Président à signer les conventions avec RTE et le Conseil Départemental de la Lozère.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. On a fait les 6 dossiers en suivant. S'il y a des questions, on est prêt à revenir sur l'ensemble de ces conventions sur les sites de Villerest et de Naussac.

Y a-t-il des questions sur un ou deux dossiers ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? On peut considérer que les 6 conventions sont adoptées. Je vous en remercie.

6. Avancement de la co-construction du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations

Le dossier suivant est un dossier important pour notre Etablissement, par rapport au soutien qu'on apporte aux territoires, aux EPCI en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Il s'agit de la co-construction du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun, plus communément appelé *PAIC*, des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin, avec entre autres les digues. C'est vraiment un dossier qui est primordial, et pas seulement pour l'Etablissement et pour les collectivités.

C'est Pierre PHILIPPE qui nous présente ce dossier.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci M. le Président.

Il s'agit d'un point d'information sur le *PAIC*.

Dans le cadre de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents, et en complément des réunions techniques de concertation qui ont été organisées à partir de 2017 en proximité sur les territoires, l'Etablissement a pris l'initiative de plusieurs analyses de nature à permettre une meilleure appréhension des problématiques rencontrées. La réunion du Comité syndical de juillet dernier a été l'occasion d'une restitution formelle des principaux résultats de plusieurs de ces travaux.

Le porté à connaissance de l'information c'est poursuivi avec la réalisation en septembre dernier d'une *Actu'Digues*. Ce document de vulgarisation, présenté en annexe du dossier de séance, fournit une présentation synthétique, de nature à permettre à tout un chacun de prendre connaissance des analyses réalisées et des principaux résultats sur lesquelles elles ont débouché. A titre illustratif, mention peut être faite du rapport consacré à la question des impacts du changement climatique sur la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin fluvial.

Il est rappelé que l'hypothèse de gestion à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents proposée par l'Etablissement – s'appuyant sur un syndicat mixte existant, garant d'un dialogue de gestion entre collectivités décentralisées – vise à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers.

Dans cet ordre de considérations, l'Etablissement a reçu les premières demandes de collectivités souhaitant dès 2019 recourir à l'Etablissement pour la gestion de leurs digues non domaniales. C'est dans ce contexte qu'est déjà intervenue la création d'un budget annexe intitulé *« Infrastructures de protection contre les inondations »*, que le Président de

l'Etablissement a été autorisé à signer avec les EPCI-FP qui le souhaitent les conventions de délégation de gestion de digues qui les concernent.

Par ailleurs, deux analyses supplémentaires ont été engagées au second semestre. Il s'agit :

- de la prise en considération des besoins et des opportunités d'intégration environnementale du PAIC, confiée au bureau d'études ISL Ingénierie ;
- de l'anticipation des modalités et des outils d'information, de consultation, de concertation et de médiation en lien avec ce projet, confié au groupement Lisode/Gil-Fourrier & Cros.

De plus, a été poursuivie la réflexion visant à avancer dans la voie d'une gestion *« patrimoniale »* d'infrastructures interrégionales de protection contre les inondations. C'est dans cette optique qu'a été organisé le 21 novembre dernier un atelier de travail sur cette thématique. Les échanges qui ont eu lieu avec des spécialistes de l'IRSTEA, de l'IFSTTAR, de la FNCCR, … ont également permis de contribuer à la définition d'une feuille de route pour un postdoctorat/ingénieur sur cette thématique.

Egalement dans le cadre du partenariat avec le CEREMA, les résultats consolidés des premières études de cas réalisées sur dix secteurs endigués du bassin ont été diffusés début novembre dernier aux élus des collectivités concernées. L'objectif était ici de préciser les caractéristiques des ouvrages recensés ainsi que leur rôle en matière de protection contre les inondations, afin de fournir aux EPCI les premiers éléments d'aide à la décision en matière d'intégration de ces ouvrages en tant que systèmes d'endiguement. De nouvelles études de cas ont été lancées cette année sur une dizaine d'ouvrages supplémentaires.

Dans ce même registre, l'étude hydraulique de caractérisation du rôle de la voie ferrée Angers-Nantes dans la protection contre les crues de Loire, qui était portée par l'Etablissement et en partenariat avec SNCF Réseau et les services de l'Etat, a été finalisée et les résultats livrés aux collectivités concernées en juillet dernier, la réflexion devant maintenant être poursuivie pour certains secteurs particuliers.

Pour ce qui est du volet « zones d'expansion de crues » (ZEC), dans la continuité de l'analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes d'exploitation de ces ZEC, réalisée de septembre 2016 à mars 2018 et dont les résultats sont disponibles sur le site de l'Etablissement, deux nouvelles réalisations ont été lancées :

La première concerne 10 zooms supplémentaires proposant la mise en œuvre de ZEC. Ils viennent s'ajouter aux 14 déjà réalisés. Ce travail devrait être livré dans les prochaines semaines.

La seconde, dont le démarrage est prévu en janvier 2019, concerne 3 territoires : ceux des SAGE Loir et Yèvre-Auron ainsi que celui du contrat territorial Val d'Allier alluvial. Sur ceux-ci vont être réalisées des déclinaisons opérationnelles pour lesquelles il s'agira notamment d'évaluer la fonctionnalité des ZEC potentielles les plus intéressantes, de définir des scénarios d'actions différenciées et d'en évaluer les coûts et bénéfices attendus. Au terme de ce travail, les acteurs locaux devront pouvoir disposer d'éléments au stade d'avant-projet détaillé, leur permettant de décider de préserver, restaurer voire créer des ZEC.

A toute fin utile, il est indiqué qu'un courrier a été adressé en octobre dernier au Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, pour l'informer de l'avancement du travail de co-construction du PAIC et des dernières décisions prises par l'Etablissement en la matière. Il lui a notamment été précisé à cette occasion que l'Etablissement devrait solliciter, en temps utile et *a priori* l'an prochain, l'avis du Comité de bassin sur ce projet, en application des dispositions du code de l'environnement.

Il est signalé enfin que l'Etablissement a été auditionné à plusieurs reprises par les représentants de la mission conjointe IGA-CGEDD chargée d'élaborer le rapport du

Gouvernement au Parlement pour l'évaluation des conséquences du transfert de la GEMAPI aux EPCI-FP. Fin novembre, les conclusions de ce travail, n'avaient pas encore été rendues publiques.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci bien.

Vous avez aussi dans le dossier l'*Actu'Digues* où on explique, aussi simplement que possible, tout le travail qui est fait.

L'enjeu est très important. Je rappelle que nous avons un peu plus de 900 kilomètres de digues, ce qu'on appelle en protection dure, et aussi un important dossier sur les zones d'expansion de crues (ZEC), parce qu'il faut absolument avoir des protections souples, et sur l'ensemble de notre linéaire, pour qu'à chaque endroit en effet l'eau puisse s'évacuer.

C'est un dossier important. C'est surtout un appui dont sont demandeurs les territoires. C'est un dossier sur lequel on travaille énormément, avec une valeur ajoutée très importante.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, M. BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président.

Comme vous l'avez souligné, ce dossier est d'importance. C'est la raison pour laquelle je ne pouvais pas rester muet. Je suis tout à fait conscient que notre Etablissement est l'outil – disons – de prédilection pour gérer un PAIC et pour gérer aussi bien sûr la lutte globale contre les inondations, contre les crues et en particulier les crues exceptionnelles. Vous avez rappelé que le linéaire de digues est important sur tout le cours de la Loire et de ses affluents. Nous avons-nous-mêmes dans notre communauté de communes deux digues : une domaniale et une privée. J'ai demandé à mes collègues présidents de communautés de communes de la Nièvre de nous réunir, ce que nous avons déjà fait et nous allons encore nous réunir en janvier, pour décider collégialement si nous confions, peut-être pas la GEMAPI mais au moins la PI, à l'Etablissement Public Loire et sous quelles modalités. Mais je voudrais quand même revenir un peu sur l'histoire de cet Etablissement, l'histoire de toutes ces études qui nous ont coûté fort cher, je l'ai déjà dit, et en particulier cette grande étude de l'équipe pluridisciplinaire. La conclusion de l'équipe pluridisciplinaire était péremptoire en matière de zones d'expansion des crues. La Loire est propriétaire de toutes les ZEC, Président, et en cas de crue exceptionnelle, à partir de la crue centennale, quel que soit l'état de la ZEC, qu'elle soit ou non squattée, permettez-moi cette métaphore, et bien la Loire en redevient propriétaire, quoi qu'on fasse, quoi qu'ait pu imaginer l'homo sapiens en matière de protection. Je rappelle que les protections dont nous bénéficions, en particulier les digues, nous protègent très très bien jusqu'à la crue cinquantennale. Au-delà, c'est déjà plus aléatoire. Au-delà de la crue centennale, bon nombre de digues sont en surverse ou menacées de rupture. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, l'équipe pluridisciplinaire avait mentionné que la priorité des priorités était de conforter les digues, en particulier en Loire moyenne où le pied de ces dernières avait été affouillé par l'abaissement du lit de la Loire dû à l'extraction intempestive de granulats.

Alors, restons réalistes. Si nous devons imaginer le PAIC – et en particulier le coconstruire, selon les termes qui sont utilisés dans ce rapport et dans les rapports précédents, termes que je partage volontiers – si nous devons coconstruire, il nous fait le faire de façon raisonnée, sage, humble – je l'ai déjà dit, parce que devant les éléments naturels, il faut rester humble – et surtout bien penser que toutes les ZEC appartiennent à leur propriétaire, c'est-à-dire la Loire. Je suis tout à fait d'accord pour que les ZEC qui sont demeurées libres jusqu'à ce jour le demeurent coûte que coûte et que, partout où il est possible de faire marche arrière, je crois que pour diminuer la vulnérabilité, nous avons le devoir de le faire, et peut-être pour mettre en sécurité ceux qui pensent que derrière leur digue ils ne risquent rien, il faut sans doute repenser les déversoirs, ce qu'un ingénieur du XIXè siècle avait préconisé : Comoy, pour ne pas le citer.

Je ne pouvais pas, Président, laisser passer ce dossier sans rappeler, disons, ces éléments élémentaires et essentiels.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense qu'on ne peut être que d'accord avec ce que vous avez dit. Malheureusement, des erreurs ont souvent été faites ces dernières années voire ces dernières décennies, où ont été urbanisés des endroits qui n'auraient pas dû l'être. Oui, il y a les digues mais il faut préserver – c'est tellement normal de dire ça mais on est obligé de le resignaler – et bien conserver les ZEC qui aujourd'hui ne sont pas construites et faire en sorte qu'elles puissent servir demain de zones d'expansion des crues. Vous avez raison, on sait qu'on aura une crue, on ne sait pas quand, on espère que ce sera le plus tard possible, mais mathématiquement et statistiquement, on aura une crue importante. Je rappelle que la dernière crue date de plus de 150 ans mais on sait qu'un jour où l'autre, même avec le barrage de Villerest, on aura sûrement une crue importante, donc il faut réfléchir à tout cela et préserver les ZEC non urbanisées aujourd'hui et essayer peut-être d'en trouver d'autres. En effet, les digues ne pourront pas tout faire, je suis bien d'accord avec vous. On ne peut pas envoyer l'eau à l'aval, ce serait une catastrophe. Il faut donc absolument faire sur chaque secteur des ZEC, des déversoirs, de façon à minimiser la crue à l'aval. On est bien d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ?

Il n'y a pas de vote.

7. Avis de l'Etablissement sur le projet de révision du SAGE Layon Aubance Louets

C'est M. Laurent BOISGARD qui nous le présente.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Le Président de la CLE du SAGE Layon Aubance Louets a sollicité l'avis de l'Etablissement en septembre dernier sur le nouveau projet de SAGE révisé.

Pour rappel : le périmètre de ce SAGE couvre une superficie d'environ 1 385 km² sur les départements du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

Le SAGE en vigueur actuellement a été approuvé en mars 2006 et s'est décliné opérationnellement au travers de 2 contrats régionaux de bassin versant et d'un contrat territorial. Sur la base d'une évaluation de cette première version du SAGE, la CLE a engagé une phase de révision qui a abouti à l'adoption d'un projet en juin 2013, sur lequel l'Etablissement avait déjà été amené à se prononcer en octobre de cette même année.

Suite à un avis défavorable de la commission d'enquête en septembre 2015, une nouvelle procédure de révision du SAGE a été enclenchée afin d'intégrer les observations formulées et les résultats notamment d'une nouvelle étude quantitative, et de mettre en compatibilité ce projet de SAGE avec le nouveau SDAGE.

Ce nouveau projet de SAGE 2018 a fait l'objet d'une présentation devant le Comité de Bassin Loire-Bretagne en juillet dernier qui a exprimé plusieurs recommandations et des réserves, concernant notamment :

- la hiérarchisation des têtes de bassins versants ;
- la gestion des prélèvements hivernaux ;
- ou encore des recommandations sur l'équipement des réseaux de drainage.

A ce jour l'avis du COGEPOMI n'est pas connu.

Concernant celui de l'Etablissement Public Loire :
Afin de le préparer, le Président de l'Etablissement a sollicité début octobre dernier l'ensemble des collectivités concernées ainsi que le représentant de notre instance au sein de la CLE.
A la date de la rédaction de la présente note, l'Etablissement les remarques d'Angers Loire Métropole concernant l'assainissement collectif et la diversification/sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Globalement, par rapport à ce qui avait été proposé en 2013, il est souligné que la synthèse de l'état des lieux du SAGE a été développée. Cependant, quelques compléments pourraient être apportés notamment concernant la qualité physicochimique des eaux, la gestion quantitative des ressources en eaux et surtout la question des inondations avec les points que l'on vient déjà d'évoquer préalablement sur les zones d'expansion de crue ou encore sur le PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire en cours d'élaboration par l'Etablissement.

Si on s'intéresse dans le détail à chacune des dispositions, il peut être relevé principalement :

Disposition 4
La question liée au portage du SAGE se pose toujours en phase de mise en œuvre. A ce jour, elle est assurée par le syndicat du bassin versant.

Dispositions 5, 6 et 28
Les observations relatives aux dispositions 5, 6 et 28 visent simplement à marquer des besoins de compléments qui pourraient permettre de faciliter la compréhension du document. Il s'agit d'éléments cartographiques ou encore d'exemples concrets qui permettraient d'améliorer cette compréhension.

Dispositions 35 et 36
Elles relèvent de la question de la continuité écologique avec notamment le besoin d'affiner la connaissance afin d'améliorer à terme la gestion des vannages sur ce territoire.

Sous-enjeu « Inondations »
Le périmètre de ce SAGE est concerné par le TRI Angers – Authion – Saumur. Suite à la validation de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), un PAPI d'intention a été présenté et labellisé sous le sous-secteur « vals d'Authion et de la Loire ». Son animation a été confiée à l'Etablissement.
Dans ce cadre, il est prévu que des actions soient réalisées par 4 communes sur ce territoire ainsi que par le syndicat Layon Aubance Louets.
Dans ce contexte, en complément, une disposition spécifique pourrait être ajoutée afin d'inciter les collectivités concernées à mettre en œuvre ces actions.

Par ailleurs, sur ce même sous-bassin, est présente la digue du Val du Petit Louet gérée actuellement par le syndicat Layon Aubance Louets, et qui s'inscrit dans un système dépassant le périmètre du SAGE.
Ainsi, il pourrait être suggéré au propriétaire et au gestionnaire actuels de cet équipement de poursuivre la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) que nous venons d'évoquer.

Tableaux de synthèse des dispositions
Il est proposé de mettre en cohérence les délais et durée de mise en œuvre de ces dispositions afin d'éviter toute incompatibilité au niveau de ces documents.

Il est proposé d'approuver la délibération correspondante et de la transmettre au Président de la CLE du SAGE Layon Aubance Louets.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est un SAGE qui se trouve à l'aval du fleuve et qui n'est pas porté par l'Etablissement. Nous portons 10 SAGE sur l'ensemble du territoire mais pas celui-ci.

Par rapport à cette présentation, quelqu'un veut-il intervenir ? Pas d'information complémentaire ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

8. Etude d'inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier aval

On reste avec Laurent BOISGARD, plus sur un étalement sur les autorisations d'engagement pluriannuel des crédits sur l'étude d'inventaire des zones humides sur le SAGE Allier aval.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

Il y a près d'un an, le Comité Syndical autorisait le programme d'action 2018 du SAGE Allier aval qui prévoyait notamment le lancement d'un inventaire des zones humides et l'élaboration des modalités de gestion de ces milieux sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé le 31 octobre dernier d'attribuer le marché au groupement de bureaux d'études ACER Campestre / CESAME Environnement.
Au regard du montant (1.453.548 €TTC) et du calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation (5 ans), il est proposé au Comité syndical, d'une part, d'autoriser le Président à signer le marché correspondant, d'autre part, de recourir à une autorisation d'engagement pluriannuelle des crédits reposant sur l'échéancier de facturation qui vous est présenté dans le tableau ci-dessous.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai que le montant est quand même important, donc on l'étale sur 5 ans en fonction des travaux qu'il y aura à faire.

Pas de question complémentaire ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

9. Subventions « Patrimoine »

Nous avons 4 projets et sur ces 4 nous n'allons en accepter qu'un seul. Encore une fois, il faut faire des économies et les budgets ne sont pas extensibles. On va vous expliquer tout cela.

C'est Renaud COLIN qui nous présente ce dossier.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci M. le Président. Effectivement, depuis le dernier Comité Syndical, l'Etablissement a reçu 4 projets.

Il est rappelé par la même occasion que le budget 2018 correspondant à ce volet de subventions « Patrimoine » était de 75.000 € et que l'Etablissement a accordé un financement pour 18 opérations depuis le début de l'année pour un peu plus de 60.000 €.

Compte-tenu du montant de crédits disponibles, la totalité des demandes qui sont présentées aujourd'hui ne peut être satisfaite, et seule la première proposée pour co-financement par l'Etablissement pourrait 'être, ceci en raison de l'intérêt particulier qu'elle présente en termes notamment d'ancrage local des aménagements du barrage de Naussac, en l'occurrence le projet de microcentrale, propriétés de l'Etablissement.

Ce 1er projet concerne l'**installation d'une aire de pique-nique sur la commune de Chastanier (48).**

Le Comité syndical du 31 octobre 2018 avait examiné un point relatif à l'avancement de ce projet de microcentrale sur le site de Naussac.

Il avait été notamment précisé que suite à la transmission des projets de conventions en décembre 2017 aux propriétaires des terrains concernés par cette microcentrale, deux demandes avaient été adressées à l'Etablissement.

La dernière, reçue le 24 septembre 2018, émanant de M. Guy ODOUL, Maire de Chastanier, commune concernée par l'emprise du projet. Ce dernier évoquait notamment l'intégration dans le programme de travaux de la microcentrale d'une mesure compensatoire, sous la forme de l'aménagement d'une aire de pique-nique.

Depuis cette date, des échanges ont eu lieu avec le maire de Chastanier. Il nous a présenté un certain nombre de devis concernant la création d'un parking et la réalisation d'une aire de pique-nique pour un montant total de 18.336 € TTC.

A partir de ces éléments financiers, il est proposé d'écarter dans le tableau synthétique les dépenses qui sont relatives au parking et de ne retenir pour la subvention que celles qui sont liées à l'aire de pique-nique, pour un montant total de subvention qui serait de 13.440 € TTC, soit 73,3 % du montant total de la demande de subvention qui était présentée.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. Ce n'est jamais très agréable de dire non à 3 dossiers mais je pense qu'il faut être raisonnable. On a consommé notre budget. En plus, les 3 dossiers sont des dossiers qui sont récurrents. On aime bien donner un petit coup de pouce mais il ne faut pas que ce soit récurrent tous les ans. Donc, la décision a été prise, si vous en êtes d'accord bien sûr, et ce qu'on va vous proposer c'est d'accepter pour l'installation d'une aire de pique-nique en lien avec la microcentrale de Naussac et de refuser les 3 autres (Association fleuve Loire fertile, SOS Loire vivante et Les semaines de l'eau).

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier subventions « Patrimoine » ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de l'Etablissement

On continue avec Jean-Claude EUDE.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président. Au vu du montant de la dépense annuelle pour l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de l'Etablissement, il est prévu de mettre en place en 2019 un marché public qui couvrira l'ensemble de ces besoins.

La délégation permanente au Président pour les marchés publics fixe à 300.000 € HT la limite de la délégation pour les marchés de fournitures et services.

Il est donc nécessaire, et c'est l'objet de la proposition, que le Comité Syndical autorise par délibération la signature du marché correspondant.

Sachant que dans ce domaine, de toute façon, nous avons rarement des baisses mais plutôt des augmentations de coûts.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Au moins, il y aura mise en concurrence.

Pas que question complémentaire ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

11. Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre

On reste avec M. EUDE.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

Il est rappelé que depuis plusieurs années déjà, l'Etablissement a passé avec les communes de Chantenay-Saint-Imbert et Tresnay une convention de participation financière aux travaux qu'elles effectuent sur les bâtis mis à leur disposition. Les deux conventions en cours prenant fin et suite à la demande expresse de renouvellement des deux communes, il est proposé de renouveler pour l'année 2019 les conventions de participation financière passées avec celles-ci, selon les mêmes principes que précédemment, à savoir une participation de 50% d'une enveloppe maximale de dépenses de 20.000 €).

Il est par ailleurs proposé, suite à un décalage de calendrier de réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Chantenay-Saint-Imbert, à sa demande, de valider la période d'éligibilité des dépenses pour l'année 2019.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur BARLE ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président.

Vous avez signalé tout à l'heure qu'il y avait des dossiers récurrents auxquels il fallait de temps en temps donner un coup de pouce. Je crois que je vais illustrer vos propos.

Cela fait plus de 20 ans que ce dossier est récurrent. La zone d'expansion des crues du Veurdre, vous savez qu'elle a été convoitée, on avait même imaginé pouvoir y créer un ouvrage. L'équipe pluridisciplinaire avait aussi rendu un verdict à ce sujet, puisque la simulation de la crue centennale en Loire moyenne avait indiqué les effets attendus d'un éventuel ouvrage écrêteur de crues sur le site du Veurdre et le modèle mathématique avait dit que dans le meilleur des cas on gagnait en Loire moyenne, à l'aplomb de Tours, de l'ordre de 2 décimètres. Mais c'était l'ordre de grandeur de la marge d'erreur du modèle mathématique. Ça se passe de commentaire.
Il avait été bien dit que les quelques avantages que l'on pouvait retirer de cet ouvrage n'étaient pas valables et, surtout, pas là où les enjeux étaient majeurs.
On ne va pas revenir sur ce débat mais c'est celui-là qui, à la lueur de ce que vous m'avez répondu à la dernière séance, qui figure dans le compte-rendu. J'ai eu d'ailleurs l'impression de rajeunir de 20 ans lorsque vous m'avez répondu ça, vous l'avez bien compris.
Vous imaginez bien que, en 1998, l'Etat – puisque vous le citez – devait statuer sur la faisabilité ou non d'un tel ouvrage. 20 ans se sont écoulés, la Loire a continué de couler. Heureusement, il n'y a pas eu de crue. S'il y en avait eu une, on aurait peut-être démontré que de toute façon il était inopérant. Peu importe.

Pour revenir à la gestion de ces maisons. Je vous ai demandé l'année dernière de venir vous rendre compte vous-même de l'état du patrimoine – et je vous remercie d'être venu – sur les communes de Chantenay et de Tresnay. Le cas de Livry est un peu particulier. Vous savez que son maire n'a jamais voulu signer cette convention, n'est-ce pas, et que nous avons opté pour d'autres modalités, si bien que notre patrimoine est peut-être en meilleur état. Aujourd'hui, ce n'est pas avec 20.000 € que les communes peuvent apporter remède aux maux qui touchent ce patrimoine. Vous vous en êtes aperçu vous-même. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi on ne décide pas. On me répond que l'Etat n'a toujours pas décidé, mais si on ne le sollicite pas, il ne décidera jamais. Et puis l'Etat, c'est aussi un peu nous. A quoi servons-nous ici si nous n'avons aucun pouvoir de décision ? C'est la conclusion que je vais être obligé d'apporter après bientôt 30 ans de présence. Avouez, Président, que c'est décevant.
J'étais encore en présence des maires de Chantenay et de Tresnay hier soir, en bureau communautaire. Je sais ce qu'ils m'ont dit. Je passais devant Barbarin la semaine dernière. Dans quel état est-il maintenant qu'une partie du toit menace de s'éventrer ? Président, c'est urgent. Aujourd'hui l'Etablissement Public Loire donne une image ternie sur le site, une image de pas sérieux. On ne peut pas attendre des décennies et des décennies. Même si Monsieur le Directeur fait la moue. J'ai une antériorité, Monsieur le Directeur, qui me permet de parler.

Par conséquent, je souhaite, Président, que vous donniez – selon vos propos – *« un coup de pouce »* à ce dossier. Mais sachez, comme je vous l'ai dit, que j'utiliserai ma dernière année de présence à le *booster*. Et puis, même quand je ne serai plus élu, je serai encore là. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. BARLE. Vous avez eu la gentillesse de m'inviter pour visiter cet endroit que je ne connaissais pas. C'était une journée intéressante. Je voulais rassurer tout le monde : quand on parle de l'Etat de Barbarin, ce n'est pas le Cardinal BARBARIN, Cardinal des Gaules. C'est une maison bourgeoise, que j'ai visitée, et qui est c'est vrai en mauvais état.

INTERVENTION DE M. BARLE

Un très vieux manoir du XIVè.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait. Vous me parlez du montant de 20.000 €. On va aborder le budget tout à l'heure. Vous comprenez bien qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'investir, de mettre plus d'argent, sur ce dossier-là.

Après, oui, on peut prendre des décisions. On l'a vu tout à l'heure avec le PAIC. Je rappelle quand même que ces endroits-là – vous l'avez dit – ce sont des zones d'expansion des crues. Cela a été fait il y a longtemps, je n'étais pas à l'Etablissement. Cela a été fait à un moment précis pour aménager une retenue, ce qui n'a pas débouché. Pour ce qui concerne l'évolution du foncier dont nous sommes propriétaires depuis lors, je veux que cela soit quelque chose de concerté. Il faut aussi qu'on protège les intérêts des membres de l'Etablissement, vous devez bien vous en douter. On ne va pas prendre des décisions, comme ça ici, demander à nos collègues de prendre une décision qui peut demain avoir de lourdes conséquences. Je vous l'ai dit, je suis prêt à avancer sur ce dossier-là, mais il nous faut un projet qui tienne la route, et aussi une validation de l'Etat.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Du point de vue du processus, il n'y a pas grand-chose à ajouter.

Sauf à indiquer :

Qu'on a déjà eu à traiter, par rapport au patrimoine de l'Etablissement, la situation d'une opération abandonnée : le barrage de Chambonchard. On l'a traitée, j'allais dire, de A jusqu'à Z, puisqu'on est en train de « boucler » les toutes dernières rétrocessions. On l'a traitée, y compris avec au milieu un contentieux contre l'Etat. Les élus de cet Etablissement ont donc, à un moment, assumé un recours en justice contre l'Etat sur une décision – Recours gagné par l'Etablissement au demeurant. Pour autant, on sait aujourd'hui combien l'Etablissement a perdu globalement dans cette affaire. C'est dons l'ensemble des collectivités membres qui a perdu. De ce point de vue-là, on ne peut que rejoindre ce que souligne le Président, c'est-à-dire qu'il vaut mieux être bordé, quand on avance, pour éviter des désagréments ensuite. La justice est faite de telle sorte qu'il faut quand même avoir des bases et arguments solides. Et il faut beaucoup d'humilité pour avancer dans des dossiers comme ça.
Monsieur le Vice-président, vous êtes dans cet Etablissement depuis un temps certain. Vous aurez pu noter qu'à plusieurs reprises, les Présidents successifs de cet Etablissement ont reposé la question, sur ce dossier, aux plus hautes autorités, notamment plusieurs ministres. Et constater une réelle difficulté à obtenir des réponses claires et précises en la matière. Ce qui nous amène, avec beaucoup d'humilité, à considérer que les choses ne sont peut-être pas aussi simples que l'on pourrait le faire croire.
Pour reprendre l'analogie avec le PAIC : à une certaine époque, on pensait que les digues étaient solides et qu'elles tenaient. On avait même des règles d'occupation des sols qui étaient construites sur ces bases-là. Et puis, il y a une dizaine d'années, on a dit : *« on va peut-être regarder tout cela à nouveau »,* et on s'est aperçu que finalement elles tiennent mais peut-être pas autant qu'on le pensait. Les modèles mathématiques, on le sait bien, ils tournent en fonction des données qu'on met à l'intérieur. Donc aujourd'hui, les analyses techniques comme économiques doivent être revisitées au regard des nouvelles données dont nous disposons.
Et par rapport à cela, en tous les cas, j'avais cru comprendre que les élus de l'Etablissement n'avaient jamais voulu préjuger de l'avenir, notamment par rapport à de nouvelles orientations stratégiques qui pourraient être prises, par rapport à un des sites les plus importants aujourd'hui, en termes de ZEC, de l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents.

Deuxième élément sur les aspects décisions politiques : à plusieurs reprises, dans cet hémicycle, les Présidents successifs de l'Etablissement ont essayé de porter la discussion plus loin, jusqu'à dire : *« on décide quoi ? »*. Force est de constater que la réponse n'est pas venue simplement. A partir de ce moment-là, certes, on traite surtout les conséquences, et on peut le déplorer. Mais pour autant on ne dispose pas à ce jour de validation pour aller au-delà.

Dernier élément. Même s'il ne s'agissait finalement que de mise à disposition de tel ou tel bien, il faudrait en tous les cas s'inscrire dans le respect de la réglementation applicable. Etant précisé que ce qui a pu être fait à une époque à Chambonchard, n'est pas forcément ce qui pourrait être autorisé aujourd'hui pour le Veurdre, sans même parler de la défense des intérêts patrimoniaux de l'Etablissement. Avec toujours l'idée, étant donné que beaucoup de collectivités ont contribué hier, que personne (Loire amont, Loire aval et Loire moyenne) ne soit perdant demain par rapport à la solution qui serait retenue.

INTERVENTION DE M. BARLE

Pour reparler de la ZEC, Monsieur le Président. Je soulignerai une fois de plus que cette zone d'expansion de crues sur la plaine alluviale, qui concerne d'ailleurs très très peu la commune du Veurdre – c'est surtout sur les communes de Livry, Chantenay et Tresnay – cette zone est restée totalement libre pour le fleuve, et que les maisons dont il est fait état sont toutes construites, quelquefois à la limite mais au-delà de la crue centennale. Nos anciens savaient, comme le disait Jean COCTEEAU *« jusqu'où on pouvait aller trop loin »*.

Mais quittons le fond pour revenir sur la forme. Je dois dire que la réponse de Monsieur le Directeur est une réponse qui appartient à l'histoire qui se répète inlassablement et qu'elle ne me satisfait pas, il doit bien s'en douter. Et je persiste à croire et à penser que, nous les élus, on n'est pas là non plus pour toujours dire *amen*. Nous avons un pouvoir de décision et au moins celui de solliciter nos élus en haut-lieu et, croyez-moi, je ne manquerai pas de le faire, parce qu'on ne peut pas rester dans l'expectative. Le temps de quelques années, cela peut se concevoir, mais près d'un demi-siècle, cela devient ubuesque. Vous le comprendrez et vous l'admettrez, Monsieur le

Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tant qu'élu du territoire, vous avez toute latitude en effet pour le faire.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je le ferai collégialement, je ne le ferai pas seul.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait, au niveau de la Communauté de communes, au niveau départemental, vous avez sans doute les leviers pour le faire.

INTERVENTION DE M. BARLE

Néanmoins, j'aurais souhaité que ce soit notre Etablissement qui le fasse parce que j'estime qu'il est là pour ça et que si on veut continuer à coconstruire, comme vous l'avez si bien dit tout à l'heure, et bien il faut qu'il y ait une certaine solidarité. C'est le premier mot que j'ai entendu ici dans cet hémicycle, du temps d'ailleurs où le Président n'avait pas peur de monter là-haut – Président, je plaisante ! – mais en revanche où les rangs étaient beaucoup moins clairsemés qu'aujourd'hui.

Par conséquent, je considère qu'il est de notre devoir de coconstruire et j'aimerais bien qu'on codécide.

Voilà, c'est tout.

INTERVENTION DE M. BARLE

Et puis, par rapport aux ZEC, il faut aussi faire attention. Je rappelle qu'on est en plein changement climatique, avec malheureusement des choses qu'on n'a jamais vues et qu'on risque de voir demain. Donc ça aussi c'est embêtant.

INTERVENTION DE M. FRECHET

D'où l'intérêt de décider en parfaite connaissance de cause. Merci en tout cas pour ces échanges.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je ne vote pas cette proposition.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Donc, un vote contre de Monsieur BARLE. Et une abstention Madame Michelle RIVET.

12. Traitement de l'actif (Budget principal)

On fait un peu le ménage, comme souvent dans nos collectivités. Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Dans le cadre du travail de mise à jour de l'actif, entrepris entre les services de la paierie et ceux de l'Etablissement sur des opérations antérieures à 2008, il s'est avéré nécessaire de procéder à un traitement d'amortissements et rétablissement de l'actif.

Il est proposé tout d'abord de ne pas amortir les études et opérations d'aménagement de terrains antérieures à 2004, réalisées sur les sites du Veurdre et de Serre de la Fare, intégrées au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » pour un montant d'un peu plus de 11 M€. En effet, l'Etablissement finançant essentiellement des dépenses de fonctionnement sur son budget principal, le déclenchement d'amortissements aurait pour effet de générer des excédents d'investissement inutilisables.

Il est également proposé de rétablir dans l'inventaire, par une écriture d'ordre non budgétaire au compte 1021, les immobilisations pour lesquelles les comptes d'affectation patrimoniale étaient erronés ou ne devaient pas ou plus apparaître dans l'actif de l'Etablissement. Cela concerne, par exemple, les travaux d'extension du Réseau Cristal qui ont été évoquées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, pour un montant d'à peu près 1,2 M€, qui a fait l'objet d'un transfert gracieux en pleine propriété à l'Etat à compter du 1er janvier 2004. Donc ces immobilisations n'ont bien entendu plus lieu d'être dans l'actif de l'Etablissement.

Les deux propositions de délibération qui vous sont faites concernent donc ces deux aspects du traitement de l'actif. Essentiellement un travail de toilettage, qui implique très largement nos collègues des services de la pairie et je tenais à les en remercier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà. Un toilettage que l'on fait régulièrement dans nos collectivités pour éviter d'avoir des montants trop importants.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

13. 5ème bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement.

Je le rappelle, l'Etablissement s'était engagé à faire chaque année un bilan financier de l'acquisition du siège. On fait donc ce bilan aujourd'hui.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour faire bref, M. le Président, c'est simplement pour démystifier l'idée selon laquelle, parce que les locaux tiennent à peu près debout, ils coûteraient très cher. Simplement indiquer que par rapport à la situation qui prévalait lorsque l'Etablissement était locataire au BRGM en 2013, aujourd'hui concrètement, l'ensemble des frais de fonctionnement représente une économie, y compris cette année, de l'ordre de 43 % sur l'exercice. Au-delà bien évidemment de la question du patrimoine immobilier et sa valeur en tant que tel, étant précisé que l'un des principaux postes de dépenses est bien entendu l'acquittement de la taxe foncière.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, un très beau bâtiment qui en plus continue à prendre de la valeur avec les travaux réalisés par la ville d'Orléans dans le petit espace vert à côté. Et puis, depuis l'acquisition, les bords de Loire ont été aménagés. Je n'étais pas présent à cette époque-là mais c'est un achat qui a vraiment été très intelligent et qui aujourd'hui nous permettrait une plus-value très importante sur la revente, et avec des coûts de fonctionnement très intéressants.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Simplement une remarque, Président. Concernant ce bâtiment, j'ai toujours voté pour son acquisition, sa remise en état et sa valorisation. Vous me savez très attaché au patrimoine mais je vois que vous l'êtes aussi. Donc, vous voyez que tous les espoirs me sont permis !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Tout à fait.

Donc là, il n'y a pas de vote. C'était simplement un point d'information.

14. Approbation des budgets principal et annexes 2019

Nous passons au point 14 : approbation des budgets, le point important de ce Comité.

Pour dire en premier qu'il s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires du 31 octobre dernier.

Encore une fois, un budget qui a été fait sans augmentation du montant total des contributions et même avec une baisse moyenne de 7 %.

Je voulais dans un premier temps remercier le Directeur et surtout toutes ses équipes qui, encore une fois, ont fait preuve d'imagination et ont fourni un gros travail pour essayer de vous présenter un budget qui permet malgré tout de faire notre travail, le travail de l'Etablissement, qui est important, et dans une conjoncture financière très compliquée.

Dans la construction de ce budget, on a bien sûr pris en compte la poursuite des missions. Bien sûr, je le rappelle, la plus grande partie des interventions de l'Etablissement c'est du hors GEMAPI. Il y a eu beaucoup d'incompréhension sur ce dossier-là ; donc je rappelle, l'Etablissement, aujourd'hui encore, c'est un important volet hors GEMAPI.

On a des difficultés, vous le savez, sur les cofinancements et là je me tourne vers Madame la Vice-présidente du Conseil Régional. Alors je sais que ce n'est pas lié uniquement au Conseil Régional Centre-Val de Loire. Malheureusement, on constate une complexité et un retard pris sur l'ensemble des Conseils Régionaux. Mais voilà, on compte encore sur vous, sur votre intervention. On a beaucoup d'argent encore dehors, du FEDER bien sûr, et donc on compte sur vous, sur votre diligence pour le faire rentrer dans les caisses de l'Etablissement. Et aussi avec l'Agence de l'Eau, comme vous le savez, le 11è programme, qui ne nous facilite pas les choses à tous niveaux (aides, SAGE entre autres).

Comme on vous l'avait dit, on a créé en juillet dernier un budget annexe dédié à la gestion des infrastructures de protection contre les inondations, à la demande essentiellement des EPCI. L'exercice financier 2019 va être le premier exercice où, on l'espère tout au moins, ce budget va se mettre en œuvre par rapport cette fois à la compétence GEMAPI des collectivités, pour apporter aux EPCI, par la délégation, tout notre savoir-faire et toute notre expérience en lien avec cette compétence compliquée.

Je vais laisser le Directeur présenter l'ensemble du budget. Je reprendrai la parole après. Je voulais dire vraiment qu'on a encore fait des efforts, on ne pensait pas que c'était possible. Vous le verrez tout à l'heure, la part des Départements – on le souligne – est encore en baisse. Celle des Intercommunalités ne l'est plus, pour justement compenser un petit peu. Ça aussi c'était une volonté forte qu'on avait. On s'aperçoit aussi que la part des 16 Départements est en baisse, globalement. On est à peu près à 18% du budget, donc ça baisse énormément. Et même au niveau des collectivités, il est en baisse et on arrive un petit peu au taux qu'on s'était fixé. C'est une étape, donc, mais encore une fois chaque collectivité a des contraintes budgétaires fortes, donc il faut qu'on y aille avec douceur si on veut que ça soit pérenne, sinon on risquerait d'avoir des retours qui seraient beaucoup plus dramatiques.

On va parler à deux voix, chaque fois qu'il le faut, et on répondra bien sûr à toutes vos questions.

M. le Directeur, je vous laisse la suite.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci M. le Président.

A titre liminaire – c'est ce qui est écrit dans la note qui vous a été soumise – il faut tout de même constater le bouclage du présent projet de budget 2019 dans un cadre financier qui devient autobloquant, c'est-à-dire que l'exigence de l'un vient constituer une exigence supplémentaire de l'autre, ce qui fait que pour répondre à l'un il faut répondre en même temps à tous les autres. Ce bouclage n'a été possible – je me dois de le souligner – qu'en hypothéquant des investissements d'avenir et en sacrifiant d'importantes capacités d'intervention. On a là dépassé le stade de l'imagination, on est rentré dans la réalité de volets d'actions qui tombent.

De ce point de vue-là, effectivement, l'exercice a été effectué en tenant compte du débat d'orientations budgétaires, en gardant en trajectoire deux choses très importantes :

1. La baisse des contributions des principaux contributeurs parmi les collectivités que sont les Départements, avec ce que le Président vous indiquait aujourd'hui, un rapport de l'ordre de 65/35 entre Départements/Régions, qui se rapproche de celui de 60/40 qui avait été à un moment fixé comme objectif.
2. L'idée de ne pas faire subir d'augmentation majeure aux autres collectivités, en particulier aux Régions, mais de garder présent à l'esprit l'idée que les EPCI qui, aujourd'hui, au titre du fonctionnement administratif général pèsent pour 10 %, à terme devraient basculer sur 20 %, avec les 80 % restant aux Régions et aux Départements.

C'est ainsi qu'a été construite cette proposition de budget pour répondre le plus précisément possible aux exigences qui avaient été posées. Ce qui explique d'ailleurs le montant sur lequel on débouche.

D'un point de vue pratique, lorsque je dis qu'il a fallu sacrifier des investissements d'avenir, vous pouvez le noter particulièrement avec la baisse des contributions qui concernent tout le volet Recherche/Développement/Innovation. Très clairement, on est à 37 % de baisse sur ce qui permet encore d'alimenter, quand il n'y a plus d'argent, l'intelligence et la capacité à faire mieux avec moins.

Deuxième élément : la capacité à trouver les cofinancements, c'est-à-dire à aller chercher ce que les contributions ne fournissent plus. Elle se heurte à des exigences pratiques qui font qu'aujourd'hui effectivement il y a un certain nombre de cofinancements, qui sont essentiels par rapport au budget de l'Etablissement mais qui peuvent paraître encore bien hypothétiques. Sachant que là, l'Etablissement n'a plus la maîtrise, parce qu'une fois qu'il a fourni tous les papiers, tous les justificatifs, tout ce qu'on lui demande et plus encore, ce n'est pas lui qui se fait le chèque pour que l'argent rentre dans les caisses.

S'il n'y avait qu'un chiffre à retenir pour montrer l'effort consenti et le situer par rapport à toutes les structures dans lesquelles vous intervenez, ce serait le coût par habitant pour les frais de fonctionnement administratif. Je le dis – à plusieurs moments on nous demande de répéter parce qu'on pense qu'on se trompe de chiffre : c'est 15 centimes d'euro. 15 centimes d'euro par habitant. Les représentants des Départements qui sont autour de la table savent que les contributions pour les SDIS sont de 30 à 40 € par habitant. Là, on parle de 15 centimes d'euro par habitant. En dessous, je crois vraiment qu'on ne peut plus faire ou alors on ne fait plus que semblant, ce qui n'est pas l'ADN de l'Etablissement.

Vu le nombre de structures qui se créent ou qui prospèrent aujourd'hui, avec des coûts de fonctionnement loin d'être négligeables si ce n'est beaucoup plus élevés, je pense qu'à chaque fois où on s'interroge, il faudrait revenir quand même à ce service rendu et à son coût. En tous les cas celui sur lequel nous débouchons aujourd'hui à l'Etablissement : 0,15 € par habitant.

La difficulté effectivement est que, si structurellement – et c'est un échange qu'on a eu au sein des services – à chaque fois qu'il y a autant d'efforts qui sont consentis cela se traduit à la

sortie par une contrainte supplémentaire, du point de vue comportemental, ce n'est pas viable à long terme.

Pour autant, l'effort a été effectué pour l'année 2019 encore, et vous en avez le résultat sous les yeux.

Rapidement, pour les reprendre poste par poste et en commençant par les plus importants :

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Inutile de se cacher derrière le petit doigt : ils ne fonctionnent que parce qu'il y a un redevable. La part de contributions des collectivités qui vient compléter le dispositif est presque accessoire au regard de la ressource pérenne que constitue la redevance pour soutien d'étiage des ouvrages de Naussac et de Villerest.

Ce qu'il vous est proposé en 2019, puisque par définition on ne peut pas augmenter la contribution, c'est de procéder pour l'essentiel aux travaux qui s'avèrent indispensables et prioritaires, et c'est ceux que vous retrouvez dans le descriptif, avec également quelques investissements supplémentaires – vous l'avez indiqué M. le Président – à partir de crédits qui ont été utilisés au titre de la provision pour gros travaux (notamment pour la microcentrale sur le site de Naussac), et avec toujours une maîtrise du montant de la redevance puisque, par définition, dès que l'on touche à la redevance, cela a un petit effet, mais un effet quand même sur la contribution. Donc si on ne peut pas augmenter les contributions, cela oblige également à maîtriser le montant de la redevance. La seule chose qu'on peut vous garantir, ce que le service est rendu. Et le service est tellement bien rendu qu'apparemment il en devient invisible. Quand je dis invisible, ça veut dire que certains pensent qu'il n'y aurait rien à payer.

Prévention et réduction du risque inondation

Là c'est très simple. C'est un budget en proposition de l'ordre de 700 k€. Tout le monde comprendra que s'il faut résoudre le problème de la prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents avec 700.000 €, il va falloir acheter beaucoup de bicyclettes et de brouettes.

Dès lors, avec ces crédits-là, l'Etablissement se concentre sur les actions où il a le plus de valeur ajoutée : le volet « Appui à l'élaboration des stratégies territorialisées et à leur mise en œuvre » ; et bien entendu le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) des infrastructures de protection contre les inondations.

Là encore, quelques ordres de grandeur, parce qu'il est toujours bon de comparer l'argent que l'on met et l'argent qui peut être dépensé pour des opérations voisines. A titre purement d'information, aujourd'hui le coût de prestation payé par telle ou telle collectivité pour l'accompagner, par exemple, à l'écriture d'une stratégie locale de gestion du risque inondation, ou à celle d'un projet de PAPI, est de l'ordre de la centaine de milliers d'euros. Ce qui veut dire que lorsque l'Etablissement intervient ici en appui à une dizaine d'opérateurs, vous voyez tous collectivement les économies dont vous bénéficiez à travers cette intervention mutualisée, en régie. Je dis bien ordres de grandeur parce qu'il suffit de lire les résultats des appels d'offres et de comparer les prix. Le coût de la prestation de services pour appuyer à l'écriture d'une SLGRI ou à l'écriture du projet de PAPI, aujourd'hui, tourne autour de la centaine de milliers d'euros.

Aménagement et gestion des eaux

La réunion des Présidents de CLE qui se tient chaque année en est en quelque sorte le témoignage vivant. C'est tout le travail de mutualisation et les synergies développées dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des eaux.

Là, malgré toute l'imagination, malgré tout le savoir-faire, très concrètement, pour absorber une augmentation de 240 % liée à la diminution du financement de l'Agence, très clairement il nous a fallu trouver une solution palliative : la ligne de crédit qu'on avait abondée pour faire face justement à des défaillances de subventions auxquelles serait confronté l'Etablissement. Donc

pour permettre qu'il n'y ait pas d'augmentation globalement de la contribution des Régions, il a fallu aller activer cette ligne dont nous disposons. Sinon, on ne pouvait pas faire.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Dernier élément, sur lequel j'ai déjà apporté quelques précisions, sur lequel non seulement les projets « Patrimoine » sont renvoyés au budget supplémentaire, le soutien à des projets de recherche également. L'essentiel des crédits mobilisés se concentre donc sur le seul volet « Synergies chercheurs-gestionnaires » dans le cadre de projets de recherche appliquée.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Vous le savez, il est chaque année en baisse. Cette année encore, de 3 %. Vous le verrez, ce n'est possible que grâce à des ajustements, y compris dans l'organisation des services de l'Etablissement, parce qu'il arrive un moment où, forcément, on ne peut pas faire sans coupe.

Voilà, M. le Président, les quelques éléments rappelés brièvement et ces quelques commentaires.

Pour donner quelques idées fortes :

1. Les demandes des collectivités membres sont entendues puisque le projet de budget qui est proposé est avec une baisse supplémentaire des contributions. Dans certains cas, on arrive à pratiquement 50 % de baisse des contributions, sur la période 2008-2019.
2. La part que les EPCI seront amenés à prendre au titre du fonctionnement général augmente progressivement vers le seuil qui avait été fixé.
3. Au niveau des interventions – j'ai essayé de décrire le principe de sélection –, celles concentrées où la valeur ajoutée est la plus forte et ou en plus les coûts sont les plus faibles. Mais avec, en tant que directeur général des services, un petit signal que, très clairement, quand du côté de l'Etablissement on fait des économies, a priori ce n'est pas pour permettre, à côté, de dépenser sans compter. Sinon, arrive un moment où il devient difficile de faire la jonction, surtout pour ceux qui pensent que la mutualisation doit être privilégiée puisque globalement nous avons de moins en moins de ressources les uns et les autres.

Voilà, M. le Président, pour faire court et surtout ne pas empiéter sur le temps de débat à suivre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci M. le Directeur.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, un exemple parmi d'autres : les SAGE. C'est vrai que le 11ème programme diminue fortement les aides. Je m'en suis entretenu avec Thierry BURLOT, le Président du Comité de Bassin, qui en effet avait la même réflexion que moi : il devrait y avoir une prime à la mutualisation, une prime à l'économie. Encore une fois, et ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Agence de l'Eau, nous sommes en gros entre au minimum 30 % moins cher pour les SAGE gérés par l'Etablissement. Lui-même me le disait, nous avons des SAGE qui fonctionnent avec 1 ETP là où d'autres SAGE sont avec 3, 4 voire 5 ETP, et la répartition des sommes de l'Agence est proportionnelle. Il l'a bien noté et il va en faire part : il devrait y avoir une petite aide pour la mutualisation, pour essayer de dépenser moins et mieux, ce qui n'est partout pas le cas aujourd'hui.

Vous l'avez compris, c'est un exercice qui est difficile. On tient malgré tout le cap, je pense. On va réussir dans nos missions. Il y a bien sûr certaines choses qu'on faisait et qu'on va laisser un petit peu de côté. C'est dommage parce que c'était un petit peu l'ADN et la valeur ajoutée de

l'Etablissement, mais voilà, si on savait faire les miracles, on les ferait. On ne sait pas faire donc il faut bien quand même réduire où c'est nécessaire. On l'a vu tout à l'heure avec les subventions, qu'on va réduire aussi. Il y a quelques années déjà, je me rappelle, on aidait l'ensemble des classes nature, on ne le fait plus. On va continuer à réduire tout ce que l'on peut mais c'est difficile.

Cela étant, il y a aussi ce budget annexe sur la gestion des infrastructures de protection contre les inondations, mais il faut le temps qu'il se mette en place. Il faut laisser le temps que les EPCI prennent leur place aussi. Il ne faut pas aller trop vite pour ne pas déséquilibrer. On a aussi pas mal encore de demandes d'adhésion, ce qui prouve qu'il y a un intérêt.

Je pense qu'on est dans la continuité. On tient parole malgré tout mais on ne peut pas aller au-delà. Quand le Directeur m'a présenté ce budget, j'étais même étonné qu'on puisse encore baisser, ce qui prouve qu'il y a eu un énorme travail au niveau de l'Etablissement, au niveau du personnel, pour vous présenter ce budget aujourd'hui, que j'espère nous voterons dans sa totalité.

Le débat est ouvert.

Oui, M. CHITO.

INTERVENTION DE M. CHITO

Tout ce que j'ai entendu là, aujourd'hui, correspond aux demandes que les Départements ont faites déjà depuis quelque temps, quelques années, et donc je salue l'effort qui est fait sur ce budget de fonctionnement et sur ces participations. Mais, en revanche, avec l'appel de ces participations, peut-être serait-il bien d'être accompagné cette année au niveau des Départements et des Régions par un courrier, un courrier de l'Etablissement, rappelant d'une part les efforts qui ont été faits depuis deux ou trois ans et d'autre part rappelant les missions fondamentales de l'EP Loire. Parce nous nous sommes des élus ici qui sommes intéressés et concernés par le sujet mais parfois, parmi nous, figurent aussi des élus qui ne sont pas tout à fait dans le même niveau de connaissance. Donc, peut-être vulgariser un petit peu les actions de l'EP Loire et notamment, ce que vous avez dit tout à l'heure, M. le Directeur, sur justement les études visant à s'approcher des PAPI et faisant des tableaux comparatifs en disant : *« voilà, si vous êtes non membre et que vous avez besoin d'une étude, vous aurez un montant à payer d'environ tant, mais si vous êtes membre le l'EPL, voilà ce qu'il vous en coûte »*. Donc tout cela mis bout à bout pour que l'information soit vulgarisée au niveau des Départements et des Régions et que nous ayons un soutien, nous aussi délégués, parce que parfois c'est difficile.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, M. HERVOCHON.

INTERVENTION DE M. HERVOCHON

Oui, M. le Président. Les propositions que vous soumettez au débat du budget primitif 2019 reprennent effectivement les principales orientations que nous avons débattues le 31 octobre lors du DOB.

J'ai noté effectivement, et je tiens à vous remercier :

- la bonne maîtrise des dépenses, il faut le souligner ;
- la limitation des contributions globales des membres, qui ont été contenues voire baissées ;
- vous l'avez évoqué aussi, la création de ce budget annexe pour la protection des inondations, qui a été doté de 250 k€ financés par les EPCI concernés ;
- et, vous connaissez mon *cheval de bataille*, si je m'autorise à m'exprimer dans ce sens-là, une petite amorce de rééquilibrage des contributions entre les Départements, les

Régions et les EPCI ; j'ai bien noté ce chiffre de 65 % pour les Départements. Ne boudons pas quand même cette petite amorce.

Je ferai un vote d'abstention, qui n'est pas un vote de défiance mais un vote d'encouragement pour aller plus loin dans ce rééquilibrage. J'ai bien noté aussi la baisse, en tout cas pour le Département, de notre contribution de 10% et vraiment je renouvelle mes remerciements puisque je tiens vraiment à souligner les contraintes qui pèsent sur les Départements. J'ai bien entendu les contraintes qui pèsent sur l'Etablissement Public Loire. Je ne suis pas là pour faire pleurer mais je rappelle quand même qu'on a eu une remise en cause de notre liberté d'administration, du principe de décentralisation, où l'Etat a mis en place un mécanisme de contrainte pour les grandes collectivités, notamment les Départements, qui nous empêche de dépasser de plus de 1,2 % les dépenses de fonctionnement. On sait tous ce que c'est qu'un budget de fonctionnement. Sans augmenter la masse salariale, vous savez que 1,2%, c'est déjà une évolution mécanique qui est en train de se produire. Cela nous met dans de sérieuses difficultés. Et même si nous avons la chance d'être dans un Département dynamique. Un seul exemple : le budget handicap a augmenté de 2,57 %. RSA, à part. Le cœur d'action des Départements est sur des dépenses allant bien au-delà des 1,2 %. Vous voyez bien qu'on n'a pas le choix de faire des économies ailleurs sur les dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie de la baisse de contribution, de notre participation, qui rentre dans cette contrainte qui nous est aujourd'hui imposée au détriment de notre liberté d'administration.

C'est aussi pour cela que c'est mon cheval de bataille. Et puis, le deuxième élément que j'ai évoqué dans les débats d'orientation, c'est que je souhaite que ce rééquilibrage des contributions soit mis en cohérence avec l'évolution institutionnelle dans le domaine de l'eau. Effectivement, il y a une histoire, on la prend en compte. Et je note que vous souhaitez donner un coup de barre tout en douceur mais il faut aussi que nous évoluions par rapport à cette évolution institutionnelle. Les Départements finançaient principale cet Etablissement Public, demain il faudra effectivement qu'il y ait ce nouveau rééquilibrage, en cohérence avec ce nouveau paysage institutionnel.

Je m'abstiendrai, d'abord parce que c'est un encouragement pour ce premier signal de rééquilibrage donné à ce budget, qui va dans le bon sens – je crois que ça c'est important – mais une abstention car, vous l'avez compris, cela me paraît encore insuffisant par rapport à la trajectoire financière dans laquelle j'avais évoqué les éléments d'objectifs cible lors du débat d'orientations budgétaires d'octobre.

Merci de votre attention, M. le Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Avant de répondre, y a-t-il d'autres prises de parole ?

Oui, Mme RIVET.

INTERVENTION DE MME RIVET

Merci M. le Président. Très rapidement, pour dire que la pression sur les budgets de fonctionnement concerne effectivement toutes les grandes collectivités et c'est le cas de la nôtre. Et en particulier, c'est vrai que sur un budget comme celui de l'environnement, à la Région, c'est vraiment un exercice extrêmement difficile et je dirais aussi injuste dans la mesure où une partie de ces contributions dites de fonctionnement sont quand même quelque part des investissements pour l'avenir. J'ai coutume de dire que c'est vraiment injustifié tout particulièrement dans ces politiques où la recherche, l'ingénierie, sont vraiment des investissements d'avenir et non pas du fonctionnement. Mais nous sommes effectivement soumis à cette contrainte des 1,2 % qui, mécaniquement, pèse plus sur ces budgets-là puisque tous les budgets concernant le fonctionnement de la collectivité, et les budgets salariaux en particulier, augmentent mécaniquement. C'est effectivement difficile.

Vous le savez aussi, la seule contrepartie possible, c'est d'essayer de travailler avec la complémentarité des budgets européens, avec les difficultés que nous connaissons. Nous avons déjà échangé sur la question. Nous avons participé, M. le Président, à la même réunion sur la révision du PO interrégional FEDER. Vous avez vu qu'un certain nombre de simplifications et d'avances avaient été proposées pour fluidifier dans l'avenir ces financements européens. Il n'en reste pas moins que les dossiers en cours restent pendants. Croyez que, de mon côté, je fais tout ce qui est possible pour que les choses s'accélèrent, même si cela n'est pas simple. Pour autant, ce budget du POI FEDER a été très bien consommé. Il reste des financements mais ce budget a eu un gros succès. J'espère que la prochaine programmation prévoira un POI sur ce bassin versant. Je pense que cela a été quand même intéressant pour nos territoires, pour les territoires de ce bassin. Avec, dans les conditions que nous avons établies de simplification, j'espère que cela pourra se poursuivre. Mais effectivement, on est dans un système où on est d'une part contraint d'un côté, d'autre part en grande difficulté pour arriver à bien gérer en tout cas les paiements pour les différents acteurs, dont l'EP Loire. J'espère que les choses vont se résoudre assez rapidement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Oui, M. BOIGARD.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Merci M. le Président.

Je souscris tout à fait à ce qui a été dit, notamment en ce qui concerne mes collègues de Loire-Atlantique et de l'Allier. En ce qui concerne le Département d'Indre-et-Loire, et au nom du Président, je remercie effectivement pour les efforts qui ont été consentis quant à la baisse de notre contribution. Je soulignerai également, pour compléter ce qu'a dit mon collègue du Département de Loire-Atlantique, que notre Département est frappé – et j'imagine qu'il n'est pas le seul – par ce qu'on appelle le principe de Cahors et vous l'avez très bien expliqué. Et en plus, nous avons dans ce cadre aussi la gestion des mineurs non accompagnés. Cette situation est difficile, compliquée, et nous nous demandons comment nous allons nous en sortir. Nous n'avons pas encore contractualisé avec l'Etat et aujourd'hui nous avons un delta de 8 M€ qui sont à trouver dans les fonds du Département pour gérer cet accompagnement des mineurs, qui nous arrivent régulièrement, tous les jours, par les TGV qui déversent un flot important de jeunes dont il faut prendre conscience, et vous le savez, en termes d'hébergement, en termes d'accompagnement et en termes de sauvegarde.
Et l'Etat nous oblige encore à accompagner cette démarche alors qu'il en va de sa responsabilité. C'est très compliqué pour nous. Effectivement, 8 M€ pour le Département d'Indre-et-Loire, et j'imagine que c'est aussi pour les autres des sommes importantes qu'il nous faudra aussi encore serrer, serrer et bien gérer. Donc on peut vous inviter à aller dans ce sens-là. On le sait, demain vous serez à l'os. Nous serons à l'os, puisque nous contribuons à la gestion de ce Comité. Mais il nous faudra aussi faire encore je pense des efforts. Et nous pourrons aussi compenser cette absence de financement des Départements à travers, je l'espère, une augmentation régionale de leur part, pour aller dans le sens où nous l'avons dit, mais également avec une contribution de tous les autres EPCI qui viendront demain, conscients comme l'a souligné très justement mon collègue de l'Allier tout à l'heure, par rapport à la communication que nous pourrons faire autour de missions et de la qualité de nos missions à moindre coût, pour avoir un effet volume de manière à pouvoir retrouver de la latitude et continuer notre mission.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Président. En tous les cas, merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Avant que je réponde globalement, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci, Président. Je serai très bref.

Simplement pour être en concordance, que dis-je, en harmonie avec mes propos, je ne voterai pas ce budget. Mais animé d'un sentiment aiguisé de co-construction, et vous le savez, je ne ferai que m'abstenir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour répondre aux différentes questions :

Pour M. CHITO, on en parlé ensemble. En effet, j'en ai informé hier le Directeur, suite au vote de ce budget, en espérant qu'il sera positif, on va faire un courrier d'explications. On compte aussi sur vous, délégués, pour en fin de compte aller, dans vos Départements, expliquer ce qu'il en est. C'est important.

Pour répondre à M. HERVOCHON, plusieurs points :

C'est vrai que les Département restent un financeur important mais, je l'ai dit tout à l'heure en préambule, aujourd'hui cela représente 18 % du budget global. Ce n'est donc plus comme à une époque où les montants étaient très importants. C'est encore important mais ce n'est pas aujourd'hui le premier financeur. Le premier financeur, on l'a dit tout à l'heure, c'est le redevable pour soutien d'étiage.

Après, je ne vais rien vous apprendre, il y a dans les Départements une taxe d'aménagement. Dans mon Département de la Loire, cela représente plusieurs millions d'euros. Je rappelle que c'est une taxe affectée, c'est-à-dire qu'on ne peut pas la dépenser à autre chose. Et on peut payer la contribution à l'Etablissement avec cette taxe. Si demain, vous ne cotisez plus à l'Etablissement, cette taxe il faudra la remettre sur l'environnement, vous ne pourrez pas la mettre sur d'autres thématiques. Si ce n'est pas à l'Etablissement, ce sera à un autre syndicat. Ce sera quand même dans l'environnement.

INTERVENTION DE M. HERVOCHON

M. le Président, je vais vous interrompre, cela ne se fait pas. Mais ce n'est pas ça le raisonnement. Non, je vous le redis : si on a effectivement des recettes affectées au niveau de la taxe d'aménagement, compte tenu de la contrainte qu'on vient d'évoquer – la Région et d'autres collègues des Départements – nous allons la flécher en investissement et pas en fonctionnement. Puisque si on met ça dans du fonctionnement à travers des contributions, quand vous voyez les contraintes que nous avons sur le fonctionnement, sur nos masses salariales et l'ensemble de l'action sociale, nous viendrions pénaliser d'autres politiques prioritaires. La contrainte, c'est le fonctionnement. Donc si nous affectons la taxe d'aménagement sur du fonctionnement, elle viendra effectivement contribuer au plafonnement. Et si nous dépassons le plafond, l'Etat nous prend ce qui dépasse. C'est donc la double peine.

Ce que je veux vous dire, c'est que le sujet de la taxe d'aménagement, ce n'est pas la solution. Vous l'évoquez comme étant une solution possible, ça ne l'est pas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est ce qu'on fait dans notre Département et ça fonctionne.

Après, il faut parler un petit peu du problème d'échelle. Je ne connais pas le budget de votre Département. On parle de 180 k€. Le RSA, dans notre Département, c'est 100 M€. On a parlé des mineurs, on parle en millions d'euros. Sur notre Département, on a réussi cette année à diminuer la contribution du SDIS de 2 %. C'est important, c'est dans le fonctionnement. C'est la première fois que cela arrive, c'est exceptionnel : 2 %. Là encore, on vous fait 10 %.

Au bout d'un moment, si tout le monde faisait comme on fait à l'Etablissement, vous n'auriez pas de problème avec les 1,2 % et vous pourriez même fortement augmenter votre personnel, voire embaucher. Il faut aussi à un moment, quand même, rester dans des limites correctes. On serait à 10 M€, je pourrais comprendre. On est sur votre Département à 187 k€. Je n'ose même pas calculer le pourcentage des frais de fonctionnement de votre Département. Vous l'avez dit, c'est un Département dynamique, et je pense que vous pouvez en être fier. C'est sûrement aujourd'hui le Département le plus dynamique de France. Faisons attention. Même si demain vous ne payez plus les 187 k€, je ne pense pas que cela change la face des finances de votre Département.

M. BOIGARD l'a dit, on est nous aussi confronté au problème des mineurs. C'est un gros souci. Mais encore une fois, on n'est pas aux mêmes échelles. Et puis, attention, ce sont des économies qui demain peuvent coûter très cher. On l'a dit tout à l'heure.

Nous étions hier en conversation avec la Communauté d'Agglomération de Saumur. On l'a appuyée pour la SLGRI, puis pour le PAPI. On a une autre collectivité qui a fait faire, en gros c'est 200 k€. pour Saumur, ça ne leur a rien coûté.

Vous avez parlé aussi de la politique de la loi NOTRe. On a fait un pas en avant, deux pas en arrière. Aujourd'hui, l'Etat est bien revenu dessus parce qu'il s'est rendu compte qu'il était allé un peu loin. Les Assises de l'eau et la politique de l'eau, aujourd'hui, c'est un peu mouvant. Je ne sais pas pourquoi, on a cru en effet qu'on pouvait se passer des Départements. Non, on ne peut pas s'en passer, des Départements. Et vous savez, on va même faire un peu de politique fiction, on était pratiquement dans notre dernier mandat de conseiller départemental ; on nous avait dit qu'en 2021 il n'y aurait plus de conseillers départementaux. J'ai l'impression que l'Etat revient largement dessus et se rend compte de l'importance des conseillers départementaux dans notre pays, justement, et on le voit encore avec les événements actuels, pour avoir de la proximité.

Je pense qu'une erreur a été commise, avec ces annonces. Je pense qu'on est en train de revenir dessus. Et je pense que les Assises de l'eau vont le démontrer. En tout cas, nous on travaillera dessus. On ne l'a pas fait dans notre Département de la Loire et on en est content, de ne pas tourner le dos à toute cette politique de l'eau parce qu'on a besoin de proximité et de terrain.

Cela étant, j'ai bien entendu vos votes et les raisons. C'est votre droit. Je ne vais prendre que le positif. Vous l'avez dit, c'est un encouragement, on va le prendre dans ce sens. Mais comprenez que si tous les Etablissements, tous les Syndicats auxquels les EPCI, les Départements et les Régions participent faisaient les mêmes efforts que ceux qui sont faits ici, je pense qu'on n'aurait pas de problème pour ce fameux pacte de 2 % au niveau budgétaire.

On ne va pas aller au-delà, sauf s'il y a d'autres prises de parole. On va essayer de faire avec ce budget. On l'a dit, certaines choses vont peut-être réussir à passer au budget supplémentaire de début d'année prochaine. Et encore une fois, merci aux services d'avoir monté ce budget cohérent, qui tient la route, et qui va nous permettre de pouvoir travailler dès le 2 janvier 2019.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Messieurs BARLE et HERVOCHON

Je pense que les autres personnes sont pour.

Il y a plusieurs délibérations :

Le budget principal, qu'on vient de voter.

Le budget annexe 1 « Exploitation des ouvrages » : cette fois c'est sur une somme de 8,828 M€.

Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Le budget annexe 2 « Infrastructures de protection contre les inondations » :
Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Unanimité.

Contributions des collectivités membres, budgets principal et annexe :
Même vote que pour le budget général ? M. BARLE aussi ? Donc 2 abstentions.

Reports de crédits pour la contribution 2019 : c'est-à-dire qu'on permet aux collectivités membres, à leur demande, dans la limite des reliquats de crédits, l'utilisation des crédits de report en substitution partielle au montant du total de la contribution appelée en 2019.
Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Reprise de provision semi-budgétaire au budget annexe, concernant essentiellement Villerest et Naussac :
Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie pour ce débat très constructif concernant le budget 2019.

15. Programmes d'action 2019 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

Nous allons passer aux programmes d'action 2019 des SAGE et Contrats territoriaux. On va le faire assez *light* parce qu'il y a 10 SAGE et 1 Contrat Territorial. Vous avez compris, si on passe 10 minutes pour chacun, il y en a pour une heure et demie.

C'est Laurent BOISGARD qui vous nous faire la présentation, assez rapidement. S'il y a des questions, on y répondra bien sûr.

Donc on va aller assez vite et on répondra à l'ensemble de vos questions si vous en avez.

Difficile tâche !

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci M. le Président.

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2019 le rôle de structure porteuse de 10 procédures de SAGE et de 5 Contrats Territoriaux dont 2 au stade projet.

Comme le disait M. le Président, la présente note vise à vous faire un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'à vous présenter les programmes d'actions 2019 qui ont été adoptés par les CLE ou leur Bureau, ce qui permettra également de faire les demandes de financements auprès des différents partenaires que sont l'Agence de l'eau, de l'Europe (FEDER) et des collectivités concernées.

SAGE Loire amont

Les 2 études lancées en 2018 (l'inventaire participatif des zones humides et la réflexion sur la nappe du Dévès) seront poursuivies. Le budget global pour cette procédure est de l'ordre de 94.900 €.

SAGE Loire en Rhône-Alpes

En 2019, la phase d'études pré-opérationnelles sur le fleuve Loire se poursuivra.
Parallèlement, l'impact du remplissage saisonnier des retenues du talweg sera étudié. Dans cette période préalable à la révision du SAGE, une évaluation des bénéfices de cette procédure et des attentes des acteurs locaux sera également menée.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 de cette procédure s'élève à 34.400 €.

SAGE et CT Haut-Allier

En 2019, des ateliers de travail seront régulièrement organisés pour présenter les résultats des études engagées sur ce territoire : HMUC sur tout le bassin de l'Allier, la nappe du Dévès avec le territoire du SAGE Loire amont et l'inventaire des zones humides.
Un projet de sensibilisation à l'environnement est également prévu avec les milieux scolaires.
La finalisation des fiches actions du futur contrat territorial sera également un objectif principal. Leur construction s'effectuera bien entendu avec les partenaires locaux (collectivités territoriales) ainsi que d'autres acteurs.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions de cette procédure s'élève à 139.425 €.

SAGE Allier aval

L'année 2019 devrait permettre de disposer des premiers résultats des réflexions stratégiques lancées en cette fin d'année et au début de l'année prochaine.
Concernant le projet de recherche sur la Chaîne des Puys, un appui technique sera apporté pour établir le diagnostic de la gestion actuelle de la ressource en eau.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019, incluant l'ensemble des études, qui sont les plus nombreuses sur cette procédure, s'élève à 985.560 €.

CT Val d'Allier alluvial

Concernant le contrat territorial Val d'Allier alluvial qui est établi sur ce même périmètre à l'échelle de l'axe, en 2019 les actions liées à la coordination de l'animation du contrat seront poursuivies, avec notamment la finalisation du bilan à mi-parcours de cette démarche et le suivi de l'étude de zones d'expansion de crues (ZEC) évoquée dans un point précédent.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 70.400 €.

SAGE Sioule

Le SAGE Sioule, dernier territoire du bassin de l'Allier.
L'année 2019 sera consacrée au lancement des inventaires des zones humides via la mobilisation d'un renfort temporaire.
Par ailleurs, l'étude sur l'abondance des flux migratoires de l'anguille, qui a été à de multiples reprises reportée, sera, on l'espère, mise en place.
Une réflexion quant à la gestion des sédiments contaminés des retenues EDF sur le territoire sera également menée.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 141.950 €.

Passons au bassin du Cher.

SAGE Cher amont

Tout au long de l'année 2019, il est de nouveau prévu de suivre et d'accompagner notamment les différents porteurs de projets de contrats territoriaux pour poursuivre la démarche engagée et qui s'accentue depuis l'année 2018.
Par ailleurs, au regard de la non-réalisation à l'échelle locale de l'inventaire des zones humides, il est prévu de lancer cette réflexion et également de lancer avec le SAGE Cher aval cette procédure de réflexion sur les modalités de transfert du domaine public fluvial sur l'axe Cher.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2019 s'élève à 305.600 €.

SAGE Cher aval

Le programme d'actions 2019 de cette procédure, qui rentre dans sa première année de mise en œuvre, consistera à lancer la démarche de réflexion sur le transfert du DPF, de mener la première phase de l'étude HMUC dont on a déjà eu l'occasion de parler, la réalisation d'une étude d'inventaire également des zones humides que nous allons essayer de mutualiser avec le SAGE Cher amont et la rédaction d'un plan de communication.
Le budget global s'élève à 285.600 €.

SAGE Yèvre-Auron

Dernier SAGE sur le bassin du Cher.
En 2019, les deux actions principales seront : l'appui à l'élaboration du contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative en mutualisation avec le SAGE Cher amont et la poursuite de l'étude « Zones d'Expansion des Crues ».
Le budget prévisionnel s'élève à 92.800 €.

SAGE et CT Val Dhuy - Loiret

L'année 2019 sera principalement consacrée à la mise en œuvre de la phase 2 des Assises du Loiret, au suivi mensuel de la qualité des eaux et à l'animation du contrat territorial.
Le budget prévisionnel pour le programme d'actions s'élève à 123.550 €.

SAGE et CRBV Loir

Dans le prolongement de l'étude de potentialités en matière de champs d'expansion des crues, un approfondissement est proposé sur six nouvelles zones d'expansion.
En complément de cette étude, il est proposé de mobilier aussi un stagiaire de l'Ecole Supérieur des Géomètres et Topographes du Mans, sur le sujet des dynamiques foncières en zones d'expansion de crues.
Le montant global de cette démarche et de cette procédure s'élève à 82.550 €.
Il peut être également précisé que dans le cadre du programme LIFE Revers'Eau porté par la Région Pays de la Loire, il est envisagé de poursuivre les réflexions afin de déposer une fiche action visant à évaluer l'impact des ouvertures coordonnées sur le transit sédimentaire à l'échelle de l'axe Loir.

L'ensemble des délibérations est proposé en lien avec l'ensemble de ces points.

Voilà, M. le Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cet exercice difficile. C'était important de les passer un par un mais de ne pas entrer trop dans le détail car ça aurait pu être assez chronophage.

Est-ce qu'il y a des questions ?

INTERVENTION DE M. DESSERT

Merci M. le Président. Je voudrais intervenir sur le SAGE Allier aval. Je vois qu'une étude est programmée sur l'élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier. Vous n'êtes pas sans savoir que la première présentation avait suscité un peu l'irritation des élus locaux, dont je fais partie, notamment en ce qui concerne la protection des berges.

Je ne vais pas être très long là-dessus. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on soit encore plus impliqués, aux niveau des élus des communes riveraines de l'Allier, sur les prochaines élaborations, les prochaines conséquences que cela peut avoir, et notamment qu'il soit bien pris en compte de maintenir les protections concernant tout ce qui est patrimoine, infrastructures et terres agricoles productives.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pas une réponse, mais une explication technique du raisonnement. Il s'agit aujourd'hui de l'approbation d'un programme d'actions tel qu'il a été approuvé par les Commissions Locales de l'Eau des SAGE concernés. Les éléments que vous indiquez, les services de l'Etablissement n'ont aucune difficulté à les signaler aux instances, c'est-à-dire à la présidence de la CLE du SAGE ; en revanche, il leur serait aujourd'hui difficile de se substituer aux décideurs, puisque l'Etablissement est le porteur et à ce titre met en œuvre ce que décide la CLE du SAGE Allier. Cependant, aucune difficulté pour faire remonter l'ensemble de ces considérations auprès du Président de la CLE du SAGE et évidemment de la CLE en tant que telle où il siège avec également un délégué. Mais on ne peut pas se substituer à la CLE du SAGE qui est l'organe qui décide.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Il y a demain une réunion de la Commission Locale de l'Eau. On se chargera de faire remonter l'information.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je pense que les élus aussi feront remonter ça.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On vote l'ensemble.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

16. Gestion du personnel

Toujours dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale, il est décidé de restructurer la partie administrative et financière, entre autres avec la vacance du poste de la Directrice Administrative et Financière. On a décidé de supprimer un poste et de faire monter deux personnes, ce qui fera une économie d'une personne, encore une fois dans un souci de maîtrise.

Il y avait aussi un contrôleur de gestion attaché, à temps non complet (0,5 ETP), qui n'est plus là. On supprime carrément le poste, toujours dans un souci de maîtrise.

Autre point, une prolongation par rapport au SAGE Haut-Allier pour un travail qui n'est pas terminé. On propose de prolonger d'une année ce poste, basé à Langeac (du 1er janvier au 31 décembre 2019).

Encore une fois, au niveau structuration en interne, de façon à être le plus efficient possible.

Des votes contre ? Des abstentions ?

On a épuisé l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Il est 12h06, on a bien travaillé, je vous en remercie.

Bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde. Prenez le temps de vous reposer parce que l'année 2019 risque d'être encore une année compliquée. Merci.